
[Le risque inondation](#)

Modifié le 09/12/21

Qu'est-ce que c'est ?

L'inondation est une submersion temporaire, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Le risque inondation

C'est la combinaison de l'aléa et de la présence d'enjeu sur un même territoire. On parle de risque majeur lorsque les dégâts peuvent être particulièrement importants et qu'ils concernent un grand nombre de personnes ou un territoire étendu.

© Agence française pour la biodiversité / Réalisation Matthieu Nivesse (d'après OIEau), 2018 - LO-OL

Un cours d'eau qui déborde en pleine campagne dans une zone non habitée n'est pas un risque majeur.

Un cours d'eau qui déborde dans une grande ville comme Rouen ou encore une zone industrielle

comme au Trait est un risque majeur.

Quels sont les types d'inondations

Il existe 3 grands types d'inondation sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie :

1. Par débordement d'un cours d'eau

Le cours d'eau est en crue, sort de son lit mineur et peut inonder son lit moyen, voir son lit majeur.

Deux phénomènes sont observés :

- les inondations de plaine, dans la vallée du cours d'eau (phénomène lent) ;
- les inondations torrentielles, dans les zones où le relief est plus marqué (phénomène rapide).

2. Par ruissellement

Lorsque des précipitations intenses tombent sur un bassin versant, les eaux (qui ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol) ruissellent et se concentrent rapidement, pouvant entraîner des inondations.

3. Par remontée de nappe

Lorsque des périodes humides se succèdent, le niveau des nappes peut devenir très haut

jusqu'à atteindre la surface du sol. Ce phénomène est très lent et peut durer plusieurs mois.

Quelles sont les causes ?

Les inondations sont liées à de fortes précipitations (pluie orageuse ou de longue durée), des tempêtes, une forte houle ou encore des coefficients de marée élevés.

Quels sont les facteurs aggravants

Ils sont d'origine :

- naturelle : le dérèglement climatique, la topographie, la nature des sols, la forme du réseau hydrographique
- humaine : aménagements, utilisation du sol, l'imperméabilisation des sols, développement économique, en augmentant la vulnérabilité

La mémoire des inondations remarquables

La connaissance des inondations passées permet de prévenir le risque. En France, plusieurs dispositifs existent pour garder cette mémoire du risque.

Les repères de crue

Témoin des inondations passées, le repère de crue est une inscription ou marque matérialisée par l'homme qui indique le plus haut niveau connu de l'eau atteint par une crue donnée. Il permet de raviver et maintenir la conscience du risque qui tend à s'effacer avec les années qui séparent chaque grande crue.

www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr

La Base de Données Historiques sur les Inondations (BDHI)

Cette base de données recense les événements historiques d'inondations survenues sur le territoire.

Elle est consultable en ligne : bdhi.developpement-durable.gouv.fr.

Le saviez-vous ?

Les inondations représentent le 1^{er} risque naturel en France : elles menacent des vies, des habitations, des emplois, et tous les territoires sont concernés.

En France, en 2020, 17,1 millions d'habitants sont exposés au risque d'inondation par débordement de cours d'eau.

1 emploi sur 3 pourrait être touché directement par une inondation.

Sur le territoire de la MRN, 65 communes sont soumises au risque d'inondation par ruissellement, 62 communes sont soumises au risque d'inondation par remontée de nappes et 55 communes sont concernées par le risque de débordement de cours d'eau.

Une crue centennale, c'est bien tous les 100 ans ?

Non, une crue centennale a une probabilité d'apparition de 1 sur 100 chaque année. Ces crues sont dites relativement « rares ». Ainsi, deux crues centennales peuvent se succéder à quelques années d'intervalle.

La Législation

La Loi NOTRe* Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 07 août 2015 a programmé des transferts progressifs de compétences des communes vers les EPCI.

Ainsi la « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) est une compétence obligatoire de la Métropole Rouen Normandie depuis le 1^{er} janvier 2018. Son rôle a ainsi été élargi au « grand cycle » de l'eau (eaux pluviales, cours d'eau).

La compétence GEMAPI comprend les 4 missions suivantes (art. L211-7 du Code de l'Environnement) :

- aménagement de bassins hydrographiques ;
- entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris leurs accès ;
- défense contre les inondations et contre la mer ;
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines.

Cette compétence a été transférée aux différents syndicats présents sur notre territoire :

- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (<https://www.smbvas.fr>)
- Le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec (<http://sagecaillyaubetterobec.fr>)
- Le Syndicat Mixte des bassins Versants Caux-Seine (<http://www.sbvcauxseine.fr>)
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle

Le long de l'axe Seine, le Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande a été créé au 1^{er} janvier 2020.

Le PAPI Rouen-Rouen-Austreberthe

Contexte global

Après avoir subi des inondations préjudiciables dans les années 2000, l'Europe a décidé de réagir en se dotant de la « Directive Inondation » (Directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007).

Elle vise à réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique en établissant un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation.

Dans le cadre de sa mise en œuvre à l'échelle du bassin hydrographique de la Seine, un Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) a été établi et a mis en évidence le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe comme particulièrement sensible aux risques d'inondation.

Ce Territoire à Risques importants d'Inondation (TRI) a fait l'objet de la définition d'une

Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) dont le chef de file est la Métropole Rouen Normandie. Afin de mettre en œuvre cette stratégie, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été élaboré par les différents partenaires concernés.

Le PAPI connaîtra 2 phases de travail : un PAPI d'intention (2018-2021) principalement orienté dans les démarches préalables, passage obligatoire avant la réalisation d'un PAPI complet qui comprendra des études et des travaux.

Animé par la Métropole Rouen Normandie, ce PAPI d'intention de 3 ans intègre les aléas inondations par ruissellement, par remontées de nappes et par débordement de cours d'eau.

Le PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Rouen-Louviers-Austreberthe a été élaboré en concertation avec les services de l'Etat et regroupe la Métropole Rouen Normandie, le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec, le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec et la Communauté d'Agglomération Seine Eure. Il est formalisé par une convention cadre 2018-2021 signée le 12 novembre 2018.

Le territoire de ce PAPI d'intention couvre 168 communes et une superficie de 1 480 km² pour une population de l'ordre de 642 000 habitants. Il concerne également deux

départements, l'Eure et la Seine-Maritime, ainsi que neuf structures intercommunales.

Il convient de souligner que le Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande couvrant l'ensemble du linéaire du fleuve de Poses à l'Estuaire est créé depuis le début d'année 2020 et dispose de compétences en matière d'études et de coordination. Il s'agit d'un nouvel acteur du territoire œuvrant sur la thématique inondation par débordement de la Seine, notamment sur le territoire du PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe.

[Consulter la convention du PAPI](#)

[Consulter les annexes de la convention](#)

Les 17 actions du PAPI d'intention RLA sont réparties en 7 axes :

Axe 0 : Animation

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Budget du PAPI d'intention RLA : 1 160 000 € TTC

Table des matières